

Le 7 novembre 2022

Objet : LEVÉE DE L'ISOLEMENT DE 5 JOURS POUR LA COVID-19

Des informations récentes concernant les consignes d'isolement ont été mises à jour le 4 novembre dernier sur le site quebec.ca.

Ainsi, il n'est plus requis de respecter une période d'isolement de cinq (5) jours suivant un résultat positif à la COVID-19. Cette recommandation s'applique à tous les élèves ainsi qu'à tout le personnel, et ce, pour l'ensemble des établissements du CSSHL.

La Santé publique recommande en cas d'apparition de symptômes de la COVID-19 (mal de gorge, toux, fièvre, etc.) de réaliser un test rapide.

- Si ce dernier est **positif**, il sera requis pour les élèves et le personnel de **porter le masque pendant 10 jours** lors de toute interaction sociale.
- En présence de **fièvre**, il est important de **demeurer à la maison**.
- Le port du masque n'est pas obligatoire s'il n'y a pas d'infection à la COVID-19 (test négatif), mais est fortement recommandé en cas de symptômes.

Gestes pour limiter la transmission

Consultez la mise à jour de la liste des recommandations sur le site quebec.ca/consignes-sanitaires-de-base pour l'application des mesures de précaution afin d'apprendre à vivre avec le virus et à demeurer prudent.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La directrice générale
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides